

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANZIAMENTU DI U POLU AIACCIU DI U CENTRU  
RISORSI AUTISIMU CORSICA (CRA CORSICA)  
ASARCIZIU 2020**

**FINANCEMENT DU POLE AIACCIU DU CENTRE  
RESSOURCES AUTISME CORSICA (CRA CORSICA)  
EXERCICE 2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière d'aide et d'action sociale et médico-sociale, la Collectivité de Corse intervient notamment en matière de handicap.

Ainsi, dans la continuité des orientations fixées par le « prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 » et parmi les objectifs opérationnels déclinés, ceux relatifs aux personnes en situation de handicap s'inscrivent en faveur de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'adaptation territoriale de l'offre d'hébergement, mais aussi en faveur d'un meilleure repérage et dépistage précoce.

C'est dans cette logique que s'inscrit le Centre Ressources Autisme à vocation territoriale (CRA CORSICA), premier établissement de ce type en Corse, mis en place en 2013 à Bastia et doté d'une antenne à Ajaccio.

Géré par l'ADEPEP 2B et relié aux établissements publics de santé de Bastia et d'Ajaccio, le CRA CORSICA permet d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes concernées par la problématique de l'autisme, contraintes jusqu'alors de s'adresser aux CHU de Nice ou de Marseille.

Pour rappel, les CRA ont pour mission, dans le respect des données acquises de la science et des recommandations des bonnes pratiques professionnelles en matière de troubles du spectre de l'autisme :

- l'accueil, l'information et l'orientation des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme, de leur entourage, ainsi que des professionnels qui assurent leur suivi et de toute personne intéressée ;
- la promotion et la contribution à la diffusion d'informations actualisées sur cette pathologie, la réalisation des évaluations et des diagnostics pour des situations et des cas complexes, la participation au développement des compétences des aidants familiaux notamment.

Les objectifs du CRA CORSICA satisfont pleinement aux exigences formulées dans le cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS), tant en matière d'évaluation et de diagnostic précoce, que de formation, d'information ou de recherche, autour de cette problématique.

A cet effet, les précédents rapports d'activité témoignent d'une activité réelle et de la territorialisation de l'offre.

Dans cette continuité, le rapport d'activité 2019 fait état des réalisations chiffrées suivantes :

- Pour l'activité « d'information et de conseil » : 179 personnes;
- Pour l'activité « de sensibilisation et de formation » : 265 personnes au total, dont

81 pour la sensibilisation et 184 pour la formation.

Les publics bénéficiaires de ces actions sont les familles, les professionnels du secteur médico-social et sanitaire/hospitalier, les acteurs de l'éducation nationale, les mairies, les MDPH, les structures de vacances et de loisirs, ainsi que les libéraux et les étudiants.

➤ Pour l'activité documentaire: 78 personnes (37% des demandes proviennent des familles, 46% des professionnels, 18% des personnes TSA).

➤ Pour l'activité de « réalisation de bilans diagnostics et d'évaluations » : 134 nouvelles demandes de bilans, dont 93 à Bastia et 41 à Ajaccio (une demande qui se stabilise).

Au 31 décembre 2019, le nombre de diagnostics TED/TSA posés par le CRA depuis 2013 est de 233 personnes (2018 :177).

➤ En outre, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, une équipe mobile « Adulte » a été constituée. Elle reçoit les demandes de bilan des adultes effectuant une démarche personnelle, et remplit aussi une mission de repérage des adultes au sein des structures sociales et médico-sociales susceptibles de se situer dans le champ des TSA.

Positionnée à Bastia, elle intervient sur l'ensemble du territoire.

➤ Enfin, le CRA participe en continu à l'animation du réseau national et régional : échanges avec les deux MDPH, rencontres avec les partenaires professionnels, participation au Salon International de l'Autisme en avril 2019 à Ajaccio, participation active à l'organisation du colloque « troubles du neuro-développement Autisme » en septembre 2019 à Bastia.....

Dans ce contexte, il est proposé, pour l'exercice 2020, de poursuivre l'engagement de la Collectivité et de maintenir l'équité territoriale, en soutenant financièrement l'antenne d'Ajaccio, afin de lui permettre de conforter et de poursuivre sa mission de prestation de diagnostic, d'information et de formation, au plus près de la population de Corse-du-Sud.

Cette contribution au fonctionnement du CRA CORSICA, d'un montant de 20 000 euros, représente 3,14 % de son budget total, s'élevant à 636 204 euros.

Les modalités du partenariat sont précisées dans la convention annexée au présent rapport.

En conséquence, il vous est demandé :

- de m'autoriser à signer la nouvelle convention portant sur le financement de la Collectivité de Corse à hauteur de 20 000 € pour l'exercice 2020, à conclure avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse (ADPEP 2B) et le Centre Ressources Autisme CORSICA (CRA CORSICA) figurant en annexe.

Les crédits correspondants ont été inscrits au programme 5141 – chapitre 934 – fonction 428 – compte 65748.

- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.